

## ABONNEMENT

| SAUMUR |        |
|--------|--------|
| 1 an   | 25 fr. |
| 6 mois | 13     |
| 3 mois | 7      |
| POSTE  |        |
| 1 an   | 30 fr. |
| 6 mois | 16     |
| 3 mois | 8      |

## ON S'ABONNE

A SAUMUR  
au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

|              |              |    |
|--------------|--------------|----|
| Annonces,    | la ligne.... | 20 |
| Réclames,    | — .....      | 30 |
| Faits divers | — .....      | 75 |

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## ON S'ABONNE

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 JUILLET

## INFORMATIONS

## LA CLÔTURE DE LA SESSION

Il paraît désormais certain que la session sera close le 13 juillet au plus tard.

Un certain nombre de députés voudraient que la clôture fût prononcée le samedi 9 juillet ; mais cette date est trop rapprochée, étant donné ce qu'il reste d'affaires à liquider avant la séparation.

Par contre, le délai sera suffisant jusqu'au 13 juillet.

## LE PAPE ET LE PARTI ROYALISTE

Suivant le *Figaro*, M<sup>re</sup> Mourey, auditeur de rote, qui vient d'arriver à Paris, serait chargé par le Pape d'une mission près de divers personnages du parti royaliste, afin de les amener à adopter les vues politiques de Léon XIII.

## LA LETTRE DU PAPE ET LA PRESSE

Les journaux républicains modérés accueillent favorablement, quoique avec réserve, la lettre du Pape à l'évêque de Grenoble.

Les journaux radicaux continuent à protester contre l'ingérence du Pape dans nos affaires intérieures, et le *Voltaire* demande même de saisir cette occasion pour rappeler notre ambassadeur près du Vatican.

Le *Gaulois* maintient ses précédentes réserves sur la distinction entre le dogme et la politique.

Le *Soleil* publie la lettre sans commentaires.

## L'EXPOSITION DE 1900

La *Nouvelle Presse libre*, commentant la résolution du gouvernement français d'organiser à Paris une Exposition en 1900, voit dans ce projet une nouvelle marque de l'irréconciliable hostilité de la France envers l'Allemagne, contre qui il est évidemment dirigé. C'est avec peine que cette hostilité pourrait se manifester d'une façon plus claire qu'à propos d'une entreprise absolument étrangère à la politique : ce coup, à vrai dire, produira peu d'effet en Allemagne, mais la rivalité, à laquelle donne lieu la fête pacifique projetée, montre bien qu'en France on s'inquiète peu de la paix en elle-même, et qu'on est volontiers disposé à tout sacrifier à l'orgueil national et à la rancune.

## WILSON ET LA LIMOUZIN

D'après le *Figaro*, les 22,000 dossiers de M. Wilson, dont on parle si souvent et qui tiennent en émoi tout le monde parlementaire, n'existent plus. C'est peut-être dommage.

En 1888, peu de jours après le jugement qui condamna M. Wilson à deux ans de prison, une démarche fut faite auprès de M. Grévy par trois membres de la majorité républicaine, dont l'un est mort depuis.

Grâce à M. Grévy, M. Wilson brûla devant ses trois collègues — et l'incinération occupa plus de cinq heures — toutes les pièces relatives aux hommes politiques.

Ces papiers seraient donc détruits, anéantis d'après le *Figaro*.

N'en croyez rien, dit au contraire le *XIX<sup>e</sup> Siècle* : les petits papiers sont toujours menaçants ; petit bonhomme vit encore.

« M. Wilson a si peu brûlé ses petits papiers qu'il y a dix-huit mois ou deux ans, la *Petite France*, son journal, a publié le dossier Blokkhos, le dossier Weil-Picard, d'autres encore, tirés de sa collection. »

Et ce n'est pas seulement M. Wilson, c'est aussi sa complice, Mme Limouzin, qui possède une collection à faire trembler la République et nombre de républicains bien en vue.

## LES MÉMOIRES DE MAC-MAHON

Le maréchal de Mac-Mahon a terminé ses Mémoires. Ils ont été reproduits à quatre exemplaires seulement et n'ont été jusqu'ici communiqués à personne.

Cet intéressant et important travail est divisé en quatre parties : les campagnes d'Afrique, de Crimée et d'Italie — la guerre de 1870-1871 — l'armée de Versailles — la présidence de la République.

Dans cette dernière partie, qui dévoile les dessous de son élection à la présidence et son entrevue avec les membres de la droite, le maréchal cite des faits précis et reproduit des documents d'une réelle importance.

## UNE CIRCULAIRE CONFIDENTIELLE

La *Libre Parole* prétend que le général Saussier a adressé la circulaire confidentielle suivante aux généraux commandant les divisions d'infanterie et de cavalerie :

« Mon cher général,

« A la suite de polémiques soulevées dans la presse à propos du duel Mayer-Morès, le ministre attacherait une réelle importance à savoir le nom de l'auteur, officier de l'armée active, qui a fait paraître dans la *Libre Parole* les articles signés : de Lamase.

« Je vous prie donc de procéder de la manière la plus discrète, dans les corps de troupes sous vos ordres, à l'enquête prescrite par le ministre, et de m'en faire connaître le plus tôt possible le résultat.

« Je compte, en cette occasion, sur votre tact habituel.

« Général SAUSSIER. »

Si cette circulaire est exacte, elle est certes plus outrageante pour nos officiers, qu'elle voudrait transformer en espions, que toutes les attaques de MM. Drumont ou de Morès.

On communique au même moment l'ordre suivant du même général Saussier :

« Un douloureux événement est venu, ces jours derniers, apporter le deuil dans la grande famille militaire : un de ses membres distingués, M. le capitaine Mayer, a succombé aux suites d'un duel dont la cause première serait, paraît-il, un article écrit par un officier de l'armée.

« S'il existe, en effet, celui qui, portant une épée, a emprunté la plume et l'épée d'un autre pour déverser l'injure et l'outrage sur ses camarades, le gouverneur espère qu'il n'appartient pas à la garnison de Paris.

« Quoi qu'il en soit, il recommande à tous les officiers sous ses ordres le calme et le sang-

froid, persuadés qu'ils doivent être que l'indignation publique fera infailliblement échouer toutes les tentatives insensées et criminelles qui auraient pour but de rompre le grand faisceau des forces vives de la Patrie. »

Il y a un passage malheureux : celui où le général dit qu'il espère que celui qu'il flétrit « n'appartient pas à la garnison de Paris. »

Les garnisons autres que celle de Paris ne sont pas, que nous sachions, moins estimables.

Ce dont témoignent ces deux documents, c'est de la protection inouïe dont jouissent partout les juifs. Dès qu'on touche à l'un d'eux, tout est en mouvement.

Et le gouverneur Saussier serait moins ému si c'était un autre qu'un Mayer qui eût été tué.

Et recherche-t-on les officiers qui naguère, notamment dans l'Est, ont fait fermer les œuvres catholiques, très utiles aux soldats, par des articles calomnieux, qu'ils n'ont pas signés ?

## LES ANARCHISTES

Le dossier de Ravachol est parvenu à la Commission des grâces.

Aux pièces est joint un rapport du procureur général de Lyon : c'est un résumé succinct, mais très complet de l'affaire. Il conclut à l'application de la peine prononcée, c'est-à-dire à l'exécution.

Il est probable qu'avant la fin de la semaine prochaine, on sera absolument fixé.

Depuis samedi, la préfecture de police a organisé dans la rue Vicq-d'Azir, aux abords de la maison occupée par M. Deibler, l'exécuteur des hautes œuvres, une surveillance spéciale.

La petite maison où sont déposés les bois de justice, rue de la Folie-Regnault, est également l'objet d'une surveillance.

Les partisans des idées de Ravachol ne pourraient, il est vrai, enlever le couteau de la guillotine, car on sait que ce sinistre instrument repose dans l'appartement même de M. Deibler, mais les anarchistes pourraient tenter de mettre le feu à la remise de la rue Folie-Regnault, et détruire ainsi les bois de justice.

Annonçons, enfin, qu'à la suite de la condamnation à mort de Ravachol, un des hauts fonctionnaires de la Préfecture de police s'est rendu à onze heures du soir, chez M. Deibler et qu'il a eu avec l'exécuteur des hautes œuvres un entretien mystérieux au sujet des mesures à prendre pour l'exécution.

Il semble à peu près certain que, contrairement à ce qui se passe pour les exécutions capitales ordinaires, M. Deibler s'embarquera avec ses bois de justice le soir, par un train express.

Aussitôt son arrivée, la sinistre machine, serait montée et Ravachol subirait sa peine.

## L'ASSASSIN HADELT

M. Deibler et ses aides sont partis dimanche soir pour Valence, avec les bois de justice.

L'exécution de Mathias Hadelt a dû avoir lieu ce matin.

Mathias Hadelt était entré comme novice au monastère d'Aiguebelle, où il était connu sous le nom de frère Eugène.

Dans la nuit du 27 au 28 octobre 1891, il assassinait, pour le voler, le R. P. Hédouze, secrétaire du couvent, et il fuyait emportant une somme de 12,435 francs, douze litres au porteur du gouvernement impérial russe, Chemins de fer de Saint-Nicolas et plusieurs bijoux. Le 31 octobre, le moine assassin fut arrêté à Pierrelatte.

On croit que M. Deibler se rendra de Valence à Montbrison pour exécuter Ravachol. Cette exécution aurait donc lieu jeudi ou vendredi au plus tard.

Il est possible également que M. Deibler aille auparavant à Montpellier pour l'exécution de Martini et Dexemple, condamnés à mort, le 19 mai dernier, pour assassinat d'un gardien de la prison où ils étaient détenus.

## RAVACHOL DANS SA PRISON

On est unanime à penser que l'exécution de Ravachol ne saurait plus tarder longtemps.

Ravachol, qui passe son temps à lire et à écrire, a chargé une personne autorisée à le voir à faire parvenir à son défenseur une lettre dans laquelle il le remercie de ses bons offices et lui dit qu'il est fier de mourir en emportant l'estime de ses compagnons et demande de leur transmettre son dernier adieu. Le prisonnier a déclaré qu'il n'avait qu'à se louer de ses gardiens et ne se plaint que de la justice bourgeoise à laquelle il n'en veut pas d'ailleurs, estimant que dans l'état actuel de la société elle ne pouvait pas agir autrement à son égard.

L'aumônier de la prison le visite tous les jours et il est parfaitement accueilli ; Ravachol ne l'écoute guère, mais en revanche il lui expose longuement ses théories anarchistes auxquelles il cherche à le convertir.

## REMÈDE CONTRE LA DÉPOPULATION

M. Leroy vient de déposer une proposition de loi contre la dépopulation de la France.

Voici en substance ce que porte la proposition de ce député :

Interdiction de mariage sans le consentement des parents avant 24 ans (au lieu de 25 pour l'homme et 21 ans pour la fille). Un mois après l'acte respectueux, le mariage peut être célébré :

Admission de la recherche de la paternité ;

Le mari qui aura entretenu une concubine n'importe où et non plus seulement au domicile conjugal comme aujourd'hui et qui aura été convaincu sur la plainte de sa femme, sera puni de 2 ans à 3 mois de prison ;

Dégrèvement des contributions directes pour un homme marié ou veuf ayant moins de 6,000 francs de revenu ;

Avec un enfant, le cinquième ;

Avec 2 enfants, les 2 cinquièmes ;

Avec 3 enfants, les 3 cinquièmes ;

Avec 4 enfants et au-dessus, les 4 cinquièmes.

L'homme marié, sans enfants, sera dégrèvé d'un dixième ;

Le montant des dégrèvements ainsi opérés sera reporté sur les célibataires des deux sexes ayant un revenu supérieur à 3,000 fr.

Après un an de service militaire, si l'ins-

truction est reconnue suffisante, les hommes pourront être renvoyés dans leurs foyers. A vingt-cinq ans, s'ils ne sont pas mariés, ils seront rappelés pour achever leur temps de service actif.

#### LE CHATEAU DE SAINT-CLOUD

Un souvenir historique va disparaître : le château de Saint-Cloud, qui fut incendié en 1870, et qui, depuis cette époque, comme la Cour des comptes à Paris, dresse ses quatre murs délabrés devant le parc, va enfin disparaître. Le 25 juillet, à la mairie de Saint-Cloud, on procédera à la vente des matériaux provenant de sa démolition.

Dans l'origine ce n'était qu'une simple maison de campagne ; c'est là que Henri III tomba sous le poignard de Jacques Clément. Le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, la fit transformer en palais. C'est là encore que s'accomplit le coup d'Etat du 18 Brumaire ; Napoléon I<sup>er</sup> et après lui Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe et Napoléon III en firent leur résidence d'été. En juillet 1870, Napoléon III partit de Saint-Cloud pour l'armée de Rhin, d'où il ne devait pas revenir. Les Allemands incendièrent le château lors de l'investissement de Paris.

#### LE COMTE DE MAC-MAHON A QUEENSTOWN

Queenstown, 1<sup>er</sup> juillet. — On a fait une ovation hier soir au comte de Mac-Mahon, fils du maréchal, qui est ici, en voyage de noces. La musique du régiment du King's Light infantry a joué la *Marseillaise* sous le balcon de son hôtel. Le conseil municipal a émis aujourd'hui le vote suivant :

« Les conseillers municipaux de Queenstown ayant appris que le comte Emmanuel de Mac-Mahon, un des représentants les plus distingués de la race irlandaise, se trouvait à présent à Queenstown, profitent de cette occasion pour lui transmettre, à lui et à la comtesse, leurs vœux de bonheur. Ils espèrent que leur séjour dans notre ville leur sera agréable. »

#### AU DAHOMEY

Le *Temps* a reçu la dépêche suivante qui n'a rien de bien rassurant :

« Lagos, 3 juillet. — Le village de Gomey, situé à 8 kilomètres au nord de Porto-Novo, a été attaqué, le 1<sup>er</sup> juillet, par cinq cents réguliers dahoméens. Les habitants ont pu s'enfuir ; mais quinze femmes ont été prises et emmenées en captivité.

« On s'attend à de nouvelles attaques sur les autres villages de la banlieue de Porto-Novo. »

Le retard incompréhensible apporté dans l'envoi de troupes de renforts met le colonel Doods dans l'impossibilité de venger ce nouvel affront. Nos troupes sont investies dans Koto-

nou et Porto-Novo par un ennemi très supérieur.

Nos forces sont à peine suffisantes pour la protection de ces places, et c'est pour cette raison qu'elles ne peuvent opérer en avant de leurs lignes de défense.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 4 juillet 1892.

Le marché devait être un peu déséquilibré par les difficultés de règlement des différences ; il se raffermait cependant sur la perspective des opérations en préparation. Le 3 0/0 ancien remonte à 98.52 ; le nouveau à 99.70 et le 4 1/2 à 105.15.

La Rente Italienne est en reprise à 92.70. L'Extérieure s'inscrit à 65 1/4 et le Portugais, très offert, recule à 23 5/8. Le Rouble est en nouvelle baisse à 247 1/2 ; le nouveau Russe à 77.50 et l'Orient à 65.25.

L'action de la Banque de France continue son ascension vers 4,300 fr., elle reste à 4,260. Le Crédit Foncier, dont le coupon de 30 fr. pour solde se détache le 6 courant, est en avance à 1,140 fr. La Société Générale conserve le cours de 465 au comptant et le Crédit Lyonnais est en ferme tendance à 783.

La conversion des obligations des Lits Militaires entreprise par le Crédit Industriel ne mérite guère d'obtenir l'attention de l'épargne ; un revenu de 4 0/0 n'a jamais été considéré comme suffisamment rémunérateur pour une valeur industrielle. En outre, il convient de remarquer que le traité de cette société avec le gouvernement peut être dénoncé tous les ans, ce qui crée une situation très incertaine et très précaire.

Les Chemins Economiques valent 420 fr.

**Informations financières.** — On annonce la prochaine apparition d'un intéressant exposé relatif à l'affaire de la Fulminite. Si nous sommes bien renseignés, les porteurs de titres de la Société y trouveraient des données susceptibles de satisfaire toutes leurs espérances. En attendant il y a toujours de nombreuses demandes autour du cours de 45 fr. et les achats ne trouvent que difficilement une contre-partie.

## Chronique Locale

### ET DE LOUEST

#### LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Le Président de la République a signé samedi le décret fixant au dimanche 31 juillet les élections pour le renouvellement des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement.

#### TIR AUX PIGEONS

Le tir aux Pigeons a clôturé hier les fêtes hippiques de Verrie.

Après quelques poules, le prix de Verrie, un objet d'art d'une valeur de 500 fr., a été gagné par M. Auber, tuant sept pigeons sur sept.

Des réunions continueront tout l'été au stand des Huraudières. Nos bons tireurs ne voudront pas se perdre la main. Du reste, les excellentes armes qu'on trouve toujours chez M. Bouchereau sont de sûres auxiliaires.

ordres ne venant pas, elle était partie avec son père, prête à se soumettre au premier appel.

Des motifs de plus d'une nature s'opposaient à ce qu'il lui fût adressé, au moins de quelque temps.

D'abord, les blessures reçues par Brutus, dans sa lutte corps à corps avec l'auxiliaire de la folle, l'avaient mis dans un état déplorable. Recueilli par la pitié de ses adversaires, il s'était trouvé transporté au château, sans avoir la conscience des choses. L'effroi, la souffrance, la perte de son sang le plongeaient dans une syncope qui le laissait croire pendant plusieurs heures à son agonie.

L'énergie de son tempérament, la volonté qu'il avait de vivre, la violence des passions furieuses qui s'agitaient en lui, lui causèrent la fièvre, le délire, mais elles ne lui permirent pas de succomber.

Sur son lit ensanglanté il se raidissait en d'effrayantes convulsions ; il rugissait, il blasphémait, il écumait, mais il revenait à l'existence, et si longue que dut être sa convalescence ou sa guérison, le chirurgien appelé auprès de lui ne tardait pas à répondre de son rétablissement.

#### RETOUR DU CAMP

Le 135<sup>e</sup>, revenant du camp du Ruchard, passera par Saumur demain mercredi, ainsi que nous l'avons déjà dit.

La musique de ce régiment se fera entendre, dans le Square du théâtre, de cinq à six heures.

Le 135<sup>e</sup> quittera Saumur le lendemain matin pour se rendre aux Rosiers, où il passera la nuit, et sera à Angers vendredi 8.

Le 77<sup>e</sup>, en garnison à Cholet, qui est allé également au camp, passera par Chinon, Montreuil et Vihiers, pour être le 9 à Cholet.

M. Convert, professeur d'économie à l'Institut national agronomique, vient de passer plusieurs jours en Maine-et-Loire pour y étudier l'économie viticole et vinicole du département, ainsi que les cultures de la vallée de la Loire.

Il était accompagné, dans cette visite, par M. le D<sup>r</sup> Pelois et notre collaborateur agricole M. A. Bouchard.

#### ACTE DE PROBITÉ

La semaine dernière, M. D..., place du Mouton, a perdu place Saint-Nicolas deux billets de 100 francs.

Hier, M. Couraillon, de Beaulieu, qui les avait trouvés, ayant su qu'ils appartenaient à M. D..., s'est empressé de les lui remettre.

Ont été admises au brevet élémentaire de capacité :

Mlles Billard, Bulleau, Calamier, Cruard, Faligan, Féléan, Gandon, Germain, Jeanneteau, Lorrain, Maurice, Paisant, Poirier, Marie Robert, Lucie Tesson.

Mlles Almand, Aumont, Barbeau, Bèthys, Corbineau-Courcault, Geffray, Jallot, Perrin, Jeanne Robert, Sainturat, Sureau, Videgrain.

#### Arrivée de « l'Harmonie Saumuroise »

L'Harmonie arrive à Saumur ce soir à 7 heures. Nos concitoyens ne manqueront pas d'aller saluer les victorieux musiciens.

#### La musique de Varrains AU CONCOURS DE TOURS

La musique de Varrains a obtenu les prix suivants :

1<sup>er</sup> Prix d'exécution, une couronne.

2<sup>e</sup> Prix de lecture à vue, médaille de vermeil.

2<sup>e</sup> Prix de soli, médaille de vermeil.

Nous félicitons M. Jacob, directeur de cette Société, du succès qu'elle a obtenu à Tours. Le succès est d'autant plus grand que la musique de Varrains est d'organisation toute récente.

En même temps, les échecs subis par les royalistes ayant ranimé leur énergie, au lieu de les décourager, on les vit se lever dans un suprême effort, et se porter avec des cohortes nouvelles composées de toutes les ressources des campagnes, contre les troupes républicaines. Le général qui commandait celles-ci, dans le Maine et l'Anjou — nous avons déjà dit que c'était Canclaux, — s'organisa avec une activité merveilleuse, aidé des excellents soldats dont il disposait, afin d'avoir, par quelque coup décisif, raison de cet ennemi toujours renaissant, souvent dispersé, mais jamais abattu.

Dans ces dispositions, la garnison du château du Versant fut modifiée : Hector, à sa grande satisfaction, se vit destiné à prendre part à la campagne. Son ennemi n'était pas encore en état de songer à le poursuivre de son inexorable rancune, ou du moins les ordres furibonds qu'il articulait contre lui demeuraient vains, attribués qu'ils étaient au délire dont il ressentait toujours de fréquents accès.

M. du Versant, caché quelques jours par Jérôme dans les mystérieuses profondeurs de la Tour-an-Gibet, avait essayé, avant de songer à rien autre chose, d'obtenir de sa fille des éclaircissements sur leur étrange délivrance. Le vieux

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### Fête Nationale du 14 juillet 1892

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1892, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets aller et retour à prix réduits prévus par son tarif spécial G. V. n° 2 :

1<sup>o</sup> Les billets délivrés à toutes les gares du réseau pour Paris, du vendredi 8 juillet inclus au dimanche 17 juillet inclus, seront valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains partant de Paris le lundi 18 juillet ;

2<sup>o</sup> Les billets délivrés du mercredi 13 juillet au dimanche 17 juillet, ces deux jours inclus, de Paris pour toutes les gares du réseau et de toutes les gares du réseau entre elles, dans les limites fixées par ledit tarif, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 18 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1892, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets dit de *bains de mer* qui, aux termes du § 1<sup>er</sup> du tarif spécial G. V. n° 6, ne sont délivrés que les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, seront délivrés du vendredi 8 juillet inclus au dimanche 17 juillet inclus, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande, ces trois points inclus, aux gares et stations :

1<sup>o</sup> De la ligne de Saint-Nazaire (inclus) à Tours ;

2<sup>o</sup> Des stations : d'Angers à La Flèche, de Sablé (exclu) à La Flèche, de La Suze (exclus) à La Flèche, de Baugé (inclus) à La Flèche, du Mans (exclu) à Neuillé-Pont-Pierre, *via* La Flèche et Angers ; de Jumelles-Brion à Saumur, *via* Saumur ;

3<sup>o</sup> De la section de Saint-Antoine-du-Rocher (inclus) à Tours, *via* Tours ;

4<sup>o</sup> De la ligne de Nantes à Châteaubriant.

Ces billets seront indistinctement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 19 juillet.

#### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

### Bains de mer de l'Océan. — Saison 1892

Il est délivré par toutes les gares et stations du réseau des chemins de fer de l'Etat des billets (aller et retour) de toutes classes, à prix très réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Royan, La Tremblade, Le Chapus, l'Île-d'Oléron, Marennes, Fouras, Châtelaillon, La Rochelle, Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vic, Challans, Bourgneuf, Les Moutiers, La Bernerie, Pornic, Saint-Père-en-Retz, Paimboeuf.

Les coupons de retour sont valables pendant

## La Folle de la Grand'Lande

PAR OCTAVE FÉRÉ.

### IX

#### NOUVELLES D'UN AMI

Nous ne saurions, sans nous trop écarter de l'intérêt spécial de notre récit, nous étendre sur les particularités de la lutte entre les blancs et les bleus, qui signalèrent la fin de cette année et le commencement de la suivante.

Il nous suffira d'indiquer brièvement que les troupes républicaines s'étant solidement établies à La Flèche et à Thorée, en conservant la position du château du Versant et des villages principaux des environs, les royalistes ne se trouvaient plus, dans cette direction, à la tête que de Baugé.

Le marquis du Versant était toujours le chef de ces derniers dans la contrée, car il avait repris toute son activité après sa délivrance.

Quant à Louise, scrupuleuse esclave de la foi promise, elle avait attendu les ordres ou la venue du commissaire extraordinaire, pendant une semaine, au lieu assigné par lui ; mais ces

33 jou  
ou 60  
du pri  
jours.  
« Il  
C'est  
termin  
sumior  
angevin  
qui, di  
de Roc  
cueillir  
veut fai  
dont ne  
Avou  
clore n  
« Gr  
enfants,  
peinte,  
crainte,  
bres. »  
Vrai.  
pme qu  
vraïsem  
Bref,  
hier (l'  
que rien  
être pris  
silient  
CHOI  
décret d  
maue d  
remplir  
Sont  
MM. M  
Ludovic  
traite.  
M. M  
présiden  
M  
On lit  
« Un  
plus glo  
« M  
dans sa  
« Per  
service,  
affaires  
« Aid  
il débar  
le drape  
livrée à  
veille g  
« En  
nous res  
« En  
de Cisse  
« Les  
armée  
profond  
Elle  
comme  
arriver à  
l'entend  
bien des  
combats  
résolutio  
périlleux  
Doran  
peut dir  
par la f  
l'homme  
crovait,  
ses droit  
Aussi,  
raniques  
ment ell  
et de join  
au de r  
lues !  
M. du  
deur.  
— Lo  
drie, ce  
beau du  
poyant

30 jours, avec faculté de prorogation de 20, 40 ou 60 jours, moyennant le paiement de 10 0/0 du prix primitif, pour chaque période de 20 jours.

« IL Y A DU CANARD DANS CETTE AFFAIRE. »  
C'est ainsi, dit le *Petit Courrier*, que nous terminions hier l'article dans lequel nous résumions le récit de plusieurs de nos confrères angevins, relatif à une histoire mystérieuse qui, disaient-ils, s'était passée sur la commune de Rochefort. Nous avons bien en raison d'accueillir ce petit conte de grand-maman, qui veut faire peur à bébé, avec tout le scepticisme dont nous étions susceptible.

Avouons-le. Nous avons eu l'intention de clore notre récit par cette phrase :

« Grand-mère avait fini de parler. Les petits enfants, les yeux épouvantés, la respiration haletante, blottirent leur tête dans la dorme de l'aïeule, avec des frissons par tous les membres. »

Vrai, il n'y a que l'histoire du croquemitaine qui soit plus épouvantable et plus... invraisemblable.

Bref, notre confrère du *Patriote* annonçait hier l'*Echo Saumurois* a reproduit l'article) que rien dans la mystérieuse affaire ne devait être pris au sérieux et que les époux Monicot allaient être mis en liberté.

**CHOLET. — Délégation municipale.** — Par décret du 27 juin, il est institué dans la commune de Cholet une délégation spéciale pour remplir les fonctions de Conseil municipal.

sont nommés membres de cette délégation : M. Marie-Baudry, ancien maire ; Clémot, fabricant, négociant ; Degmau, capitaine en retraite.

M. Marie-Baudry remplira les fonctions de président.

**MORT DU GÉNÉRAL DE PLACE**

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Un de nos plus honorables, un de nos plus glorieux concitoyens vient de disparaître.

« M. le général DE PLACE, grand-officier de la Légion d'honneur, est mort samedi soir, dans sa 80<sup>e</sup> année.

« Pendant les quarante années passées au service, le général a pris part à de brillantes affaires : il a assisté à de sombres journées.

« Aide-de-camp du maréchal Saint-Arnaud, il débarqua avec lui en Crimée et vit, à l'Alma, le drapeau français reprendre, dans une bataille livrée à de vaillants adversaires, l'éclat de sa vieille gloire.

« En Afrique, en Italie, il a vu la victoire nous rester fidèle.

« En 1870, chef d'état-major de la division de Cisse, il fut blessé à Rezonville.

« Les trois citations à l'ordre du jour de l'armée qui figurent à ses états de services,

profond.  
Elle ne parlait autrefois de la guerre que comme d'un fleau qu'il fallait traverser pour arriver à la paix. Aujourd'hui, il semblait, à l'entendre, qu'elle l'envisageait comme un bien désirable. Elle s'animait à la prévision des combats qui se préparaient ; elle manifestait la résolution de ne plus quitter son père dans ses périlleuses excursions.

Durant les premiers jours de leur fuite, on peut dire qu'elle n'avait pas vécu. Absorbée par la fatalité de son engagement, fiancée à l'homme qu'elle considérait avec horreur, elle croyait, au moindre bruit, l'entendre réclamer ses droits !

Aussi, quand cette semaine d'émotions galvaniques fut à son terme, avec quel empressement elle supplia son père de quitter leur asile, et de rejoindre le camp Vendéen le plus proche, afin de regagner le temps et les positions perdues !

M. du Versant ne fut pas dupe de cette ardeur.

« Louise, lui dit-il, avec une gravité attendrie, ce n'est pas le temps, ce n'est pas le château du Versant que tu veux retrouver, en déployant une activité nouvelle ; ce que tu veux,

montrent ce qu'il fut sur le champ de bataille.

« Frappé, plein de force encore, par l'incroyable limite d'âge, le général de Place se retira à Angers, où son nom était déjà honoré par son frère, le vaillant chef de nos mobiles.

« Il employa son activité, son énergie dans des œuvres de bienfaisance et d'utilité sociale, et les ouvriers de notre ville ont trouvé en ce général, grand dignitaire de la Légion d'honneur, un protecteur, un ami, s'intéressant à eux, s'occupant de leurs besoins, toujours disposé à leur rendre service.

« Les œuvres ouvrières, les écoles libres l'ont compté parmi leurs plus zélés fondateurs.

« Le général de Place est mort doucement, comme un juste, comme un chrétien, peu de mois après notre grand évêque dont il avait été le collaborateur de tant de travaux utiles.

« Il est mort ayant la satisfaction de laisser derrière lui des enfants patriotes et croyants, comme lui — un fils, officier distingué, récemment reçu à l'École supérieure de guerre ; — un gendre plein de dévouement pour les œuvres de conservation sociale, une fille enfin, qui, suivant l'exemple maternel, a rendu son nom populaire partout où il y a une misère à secourir.

« Que la digne épouse du général, que la digne mère de cette famille d'élite, trouve dans la sympathie de tous un adoucissement à sa douleur ! »

Les obsèques de M. le général de Place ont eu lieu ce matin, à neuf heures, en l'église Saint-Joseph.

**TERRIBLE ACCIDENT A TRÉLAZÉ**

Un terrible accident est arrivé, vendredi soir, aux ardoisières de Trélazé, dans la carrière dite des Grands-Carreaux. Vers cinq heures, un énorme bloc de pierre, d'un poids de 3 à 4,000 kilogrammes, s'est détaché de la paroi et est tombé sur un ouvrier qui travaillait dans le fond. Ce malheureux s'est affaissé sans pousser un cri. La mort a été instantanée.

**PIPE PERDUE**

Une pipe en écume de mer, renfermée dans son écrin maroquin jaune, a été perdue, dimanche dernier, sur le champ de courses de Verrie.

On est prié de la rapporter au bureau du journal.

**BOURSE DE PARIS**

*Du 4 Juillet 1892*

|                     |        |
|---------------------|--------|
| 3 0/0.              | 98 80  |
| 3 0/0 nouveau.      | 99 90  |
| 3 0/0 amortissable. | 99 80  |
| 4 1/2.              | 105 95 |

**Théâtre de Saumur**

Bureaux : 8 h. Rideau : 8 h. 1/2.

**MERCREDI 6 Juillet 1892**

UNE SEULE REPRÉSENTATION

Avec le concours de

**M. J. COQUELIN**

Mme FAVART | Mlle J. DEPOIX

**La Mégère apprivoisée**

Comédie en 4 actes, de M. Paul DELAÏ

M. J. COQUELIN remplira le rôle de *Petruccio*, Mlle J. DEPOIX celui de *Catarina*.

On commencera par :

**LA JOIE FAIT PEUR**

Comédie en 1 acte, de M<sup>me</sup> Emile DE GIRARDIN.

M. J. COQUELIN remplira le rôle de *Noël*, Mme FAVART celui de *Mme Desaubiers*.

**Marché de Saumur du Samedi 2 Juillet**

|  |       |                                 |      |
|--|-------|---------------------------------|------|
| Froment-commercé, hectolitre                   | 18 50 | Beuf ou vache, le kil.          | 1 80 |
| id. halle (moyennaz)                           | 17 85 | Veau                            | 1 80 |
| Méteil   | 14 20 | Mouton                          | 2 40 |
| Seigle   | 10 50 | Porc                            | 1 60 |
| Orge   | 10    | Poulets la couple               | 4    |
| Avoine   | 8     | Dindonneaux                     | 4 50 |
| Sarrasin                                       | 12    | Oies                            | 8    |
| Haricots blancs                                | 22    | Beurre le kilog.                | 2 30 |
| Haricots rouges                                | 20    | (Eufs la douzaine               | 85   |
| Fèves  | 15    | Foin, la charretée de           | 100  |
| Noix   | 45    | Noix 780 kilog.                 | 95   |
| Châtaignes                                     | 15    | Luzerne                         | 35   |
| Sel les 100 kil.                               | 13    | Paille                          | 130  |
| Son  | 13    | Huile de noix, 50 kil.          | 50   |
| Pommes de terre, la barrique,                  | 10    | Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité | 50   |
| Farine, la culasse de 157 kilog.               | 56    | id. 2 <sup>e</sup>              | 50   |
| Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.            | —     | id. 3 <sup>e</sup>              | 50   |
| id. 2 <sup>e</sup> id. 0 <sup>fr</sup> . 33 33 | —     | Charbon de bois, les 100 kilog. | 16   |
| id. 3 <sup>e</sup> id. 0 <sup>fr</sup> . 31 88 | —     | Charbon de terre                | 4 50 |

**LE MONDE ILLUSTRÉ**

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 2 juillet 1892

**GRAVURES**

**AFRIQUE** : Le voyage du lieutenant Mizon : Réception du lieutenant Mizon par M. Bedford, agent général de la « Royal Niger Company ». — La case du lieutenant Mizon, à Yola. — Echouage du « René Caille ». — Royaume de Nupé : types d'indigènes. — Négociant de Khartoum. — Femme foula, de la race blanche des Foulanis. — Le courrier royal de Zouhir, annonçant l'arrivée du lieutenant Mizon. — Sanabou, jeune africaine ramenée par le lieutenant Mizon. — Hutte habitée par Sanabou, à Igbobé. — Itinéraire suivi par le lieutenant Mizon.

**RUSSIE** : Incendie du faubourg de Kalouga, à Moscou. — Le Clergé présentant les Saintes Images.

**PORTRAITS** : Le général Borius, nouveau chef de la maison militaire de M. le Président de la République.

**NÉCROLOGIE** : L'amiral Mouchez, mort le 23 juin. — Le capitaine Mayer, mort le 23 juin.

**PARIS** : Porte de Montrouge (anciennes barrières). — Concours d'orgues de Barbarie, à La Chapelle.

**TEXTE**

**CHRONIQUES** : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron ; Théâtre : par H. Lemaire ; Variété : Le Trésor de Triel, par G. Lenôtre ; Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson.

VOYAGES : Exploration du lieutenant Mizon, par G. Toumel.

Nouvelle en cours de publication : *Une Vie*, par H. Germain.

Echecs, Rébus, Récréations de la famille, Explication des gravures. Bibliographies, etc.

En supplément : *Tante Berceuse*, roman par Jules Mary, Illustrations de G. Vuillier.

Le numéro : 50 centimes.

**Dernières Nouvelles**

Paris, 5 juillet, 12 h. 15 soir.

L'assassin Hartelt a été exécuté ce matin à Valence, en présence d'une foule immense, maintenue par de forts détachements de troupes.

Hartelt a marché courageusement au supplice, sans manifester la moindre émotion. Il a souri en apercevant la guillotine.

Aucun incident remarquable à signaler.

HAVAS.

**LITS MILITAIRES**

Emission le Jeudi 7 Juillet

de 36,229 Obligations de 600 fr. 4 0/0

DESTINÉES A LA CONVERSION OU AU REMBOURSEMENT DES 36,229 OBLIGATIONS 6 0/0 ACTUELLEMENT EN CIRCULATION

Intérêts annuels : 24 fr. payables par moitié semestriellement

**PRIX D'ÉMISSION: 590 FRANCS**

Payables : En souscrivant : 100 fr. 590 fr. comme suit : A la répartition : 490 fr.

Tout porteur d'obligations anciennes 6 0/0 souscrivant aux nouvelles obligations recevra une soulte de 1 fr. 25 par titre. La nouvelle obligation ressort à 578 fr. 75, coupon à détacher en novembre. Soit un placement de 4.15 0/0.

On souscrit :

Au Crédit Industriel et Commercial, 66, rue de la Victoire ; dans ses bureaux de quartier, et chez tous ses Correspondants en France et à l'Étranger.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCÉS D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maisou J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

**ÉPICERIE CENTRALE**

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

**P. ANDRIEU**

**EAU DE VIE BLANCHE**

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre

Montpellier 45 — ... 1.75 —

Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ce qui te tente, ce sont les périls !

Et la voyant baisser les yeux et frissonner :

— C'est la mort, peut-être !

— Mon père, dit-elle en se jetant à son cou et en lui fermant la bouche par un geste suppliant ; tais-toi ! ne répète pas cela !

— C'est moi que tu tueras, murmura-t-il à voix basse.

Jérôme, avec son dévouement et son expérience, avait pris des renseignements desquels il résultait que Baugé était l'endroit le plus proche et le plus sûr pour recevoir ses deux hôtes. Ce fut encore lui qui se chargea des préparatifs de leur départ et de leur itinéraire.

Munis du mot de passe des leurs, en cas de rencontre, ils quittèrent tous les trois la tour de la Lande à la nuit, et prirent, à travers la campagne, des sentiers et des détours que l'ennemi ne pouvait soupçonner, où dans lesquels il n'eût pas été prudent à lui de se risquer, même en plein jour.

On n'eût jamais soupçonné qu'un vieillard du monde le plus aristocratique, une jeune fille élevée au sein de la sollicitude la plus tendre, eussent accompli d'une haleine, sans une plainte, sans un regret, cette excursion aussi pénible que dangereuse.

Louise avait repris son costume de pastoureaux, avec la pannelière sur les épaules. Elle tenait à la main un bâton, mais sous sa blouse elle avait voulu être armée comme une véritable amazone.

Jérôme et son maître, couverts de grosses pelisses de laine, ressemblaient assez bien à d'inoffensifs valets de ferme. Il est vrai que si l'on eût écarté leurs manteaux, on eût aussi aperçu d'énergiques moyens de défense.

Comme ils allaient sortir de la mesure, Manette, qu'ils n'avaient pas vue pendant leur séjour dans les ruines, et qui s'était à peine montrée à son père, revenait d'une de ses courses habituelles, à travers les bois et les champs. Monton, son compagnon inséparable, marchait tout près d'elle, la frotant de son épaule, la tête baissée, la langue penchée, doux et pacifique comme le chien le plus familier.

— Je viens du château, dit-elle ; il n'est pas encore mort.

— Qui cela ? demanda son père.

Elle le regarda avec surprise, comme s'il eût dû être au courant des pensées déconçues qui lui traversaient le cerveau.

— Qui ?... eh ! mais, lui !... l'homme que je hais.

— Et comment l'appelles-tu ? demanda le closter avec douceur.

— Ah ! reprit-elle d'un air morne, j'ai oublié son nom... je le savais pourtant quand j'étais vivante ; mais depuis que je suis morte, et que je vis avec les loups des bois, je ne me souviens plus...

— Allons, ma fille, lui dit Jérôme, rentre, couche-toi, et ne quitte pas la maison que je ne sois de retour.

— Oh ! non, fit-elle en secouant ses cheveux gris, cela ne se peut pas.

— Mais pourquoi, ma pauvre Manette ? intervint Louise, qui, la voyant dans un de ses accès de démence profonde, cherchait à la calmer.

— Puisque je vous dis qu'il n'est pas mort !... Il faut bien que je sois prête, s'il voulait encore tuer notre ami... Ah ! vous ne comprenez rien ! s'écria-t-elle en frappant du pied.

(A suivre.)

Nos domestiques :

— Comment, Marie, vous mettez vos bidons d'huile dans mon cabinet de toilette ?

— Dame ! Madame, ça salit tout dans ma cuisine !

Etude de M<sup>e</sup> FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

### EXTRAIT D'un Jugement de Divorce

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de Saumur, le 19 mai 1891, enregistré et signifié, Il appert :

Que le divorce a été prononcé au profit de la dame Marcelline Michée, journalière, demeurant à la Croix-Verte, commune de Saint-Lambert-des-Levés, admise à l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1891.

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, Contre le sieur Frédéric Martineau, son mari, journalier, demeurant à Saint-Lambert-des-Levés.

Pour extrait conforme certifié par l'avoué soussigné.

Saumur, le 2 juillet 1892.  
COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etude de M<sup>e</sup> FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

### EXTRAIT D'un Jugement de séparation de corps.

D'un jugement rendu par défaut entre les parties ci-après dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le 12 mai 1892,

Il appert :  
Que la séparation de corps a été prononcée au profit de Madame Marie Lauriou, cultivatrice, demeurant à Coutures.

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE. Contre le sieur Louis Moron, son mari, cultivateur, demeurant à Coutures, ayant eu pour avoué M<sup>e</sup> LECOY, et aujourd'hui défaillant.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 2 juillet 1892.  
COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etudes de M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 8,  
Et de M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

## VENTE

Aux enchères publiques  
De Biens d'Interdit  
Consistant en :

### Divers Morceaux de Terre VIGNE ET PRÉ

Situés commune de Villebernier et de Varennes-sous-Montsoreau.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 24 JUILLET 1892, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré :

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. François Tortu, cultivateur, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau, agissant au nom et comme tuteur datif du sieur Jean Tortu père, propriétaire, demeurant à la Brèche-Pitot, commune de Villebernier, interdit :

Ayant ledit sieur François Tortu, es-qualité, M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT pour avoué :

En présence ou lui dûment appelé de M. Louis Chollet-Gallé, cantonnier, demeurant au bourg de Varennes-sous-Montsoreau, pris au nom et comme subrogé-tuteur dudit sieur Jean Tortu père, sub-nommé et qualifié :

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, à l'adjudication publique et à l'ex-

inction des feux des immeubles dont la désignation suit.

### DÉSIGNATION

Immeuble situé commune de Villebernier

#### PREMIER LOT

Un morceau de terre et pré, situé au lieu dit la Brèche-Pitot, contenant deux hectares vingt-deux ares, joignant au levant un chemin d'exploitation, au midi Richard, au couchant la rue et au nord un chemin d'exploitation.

Mise à prix ..... 7,500 fr.

Immeubles situés commune de Varennes-sous-Montsoreau

#### DEUXIÈME LOT

Un morceau de terre sablée, situé au lieu dit les Sables, contenant vingt-deux ares, joignant au levant M. Marchand, au midi Ory, au couchant Coulon-Corbineau, au nord la rue.

Mise à prix ..... 100 fr.

#### TROISIÈME LOT

Un morceau de terre sablée, situé au lieu dit les Sables, contenant onze ares, joignant au levant Proust et Jean Lamoureux, au midi Peltier, au couchant Coulon-Corbineau, au nord M. Boutet-Hallouin et Berger.

Mise à prix ..... 60 fr.

#### QUATRIÈME LOT

Un morceau de terre sablée, sis au lieu dit les Sables, contenant onze ares, joignant au levant Beauvais-Epagnéul, au midi M. Cochon et Hallouin, au couchant un chemin et au nord M. Tan.

Mise à prix ..... 60 fr.

#### CINQUIÈME LOT

Un morceau de terre, situé au lieu dit le Plongeon, contenant vingt-deux ares, joignant au levant la rue, au couchant Chateigner, au nord Bazille.

Mise à prix ..... 400 fr.

#### SIXIÈME LOT

Un morceau de terre, situé aux Hauts-Champs, contenant trente-trois ares, joignant au levant Guillon, au midi un chemin d'exploitation, au couchant Lamoureux, et au nord la rue.

Mise à prix ..... 900 fr.

#### SEPTIÈME LOT

Un morceau de terre planté en vigne et pommiers, situé au lieu dit les Hauts-Champs, contenant vingt-sept ares cinquante centiares, joignant au levant Guillon, au midi Guillon, au couchant un chemin, et au nord Ribot.

Mise à prix ..... 1,000 fr.

Total des mises à prix : 10,020 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

1<sup>o</sup> Soit à M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> Soit à M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le premier juillet mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, fo. ce. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière.

## PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Par acte passé devant M<sup>e</sup> BREVET, notaire à Tigné (Maine-et-Loire), les huit et onze mai mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, en présence de témoins, M. Jean Richard, cultivateur, et madame Marie Gourdon, sa femme, de lui autorisée, demeurant ensemble à la Boirie, commune de Montilliers, ledit sieur Richard, veuf en premier mariage de dame Marie Humeau, ont vendu à madame Marie Baranger, épouse de M. François Bourgeault, propriétaire-cultivateur, avec lequel elle demeure à la Petite-Brosse, commune de Montilliers, autorisée de ce dernier, une pièce de terre sise commune de Montilliers, nommée les Barres-Fribaudes, d'une contenance de quatre-vingt-neuf ares cinquante centiares, moyennant, outre les charges énoncées audit acte, le prix principal de douze cents francs, sans intérêts.

Copie collationnée de cet acte a été déposée au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-douze ; et l'acte de dépôt délivré par le greffier a été signifié à : 1<sup>o</sup> M. le Procureur de la République ; 2<sup>o</sup> M. Pierre Humeau, cultivateur à Montilliers, en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs : 1<sup>o</sup> Jean-Auguste Pichard ; 2<sup>o</sup> Marie-Maurice Pichard ; 3<sup>o</sup> à madame Désirée Vittré, épouse de Louis Bourgeault père, cultivateur, demeurant au Grand-Senil, commune de Montilliers, suivant exploit de M<sup>e</sup> DELMAS, huissier à Vihiers, en date du deux juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré :

Avec déclaration que ladite notification était faite en conformité de l'article 2194 du Code civil pour qu'ils aient à prendre dans le délai de deux mois telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseront, et que faute par eux de se mettre en règle dans ledit délai, l'immeuble dont s'agit sera et demeurera définitivement purgé entre les mains des acquéreurs de toutes hypothèques de cette nature.

Spécialement à M. le Procureur de la République, que les précédents propriétaires de l'immeuble vendu sont, outre les vendeurs : Louis Bourgeault, cultivateur au Grand-Senil, commune de Montilliers ; Marie Denéchère, veuve de Louis Bourgeault père, cultivateur, ladite dame demeurant à la Petite-Brosse, commune de Montilliers, et Ferdinand Bourgeault, décédé ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèque légale n'étant pas connus des acquéreurs, ils feraient publier ladite notification dans un journal d'annonces judiciaires, conformément aux avis du conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept.

Pour insertion,  
ANDRÉ POPIN.

Etude de M<sup>e</sup> FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies.

## VENTE

Aux enchères

Le DIMANCHE 10 JUILLET 1892, et dimanches suivants, s'il y a lieu, à 1 heure de l'après-midi,

A Saint-Pierre-en-Vaux, commune de St-Georges-des-Sept-Voies,

Au domicile de feu M. MATHIEU LAURIOU, en son vivant charpentier,

D'UN

## BON MOBILIER

Comprenant notamment :

Lits garnis, tables, chaises, armoires, buffets, draps et linges divers, bois de feu et de charpente, nombreux outils de charpentier, un tour, diables, charrette, un âne et ses harnais, vin en cercles, bouteilles vides, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, et 10 0/0 en sus.

## MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupée par le Magasin de Lingerie de M<sup>e</sup> TAILLARD.

S'adresser à M<sup>e</sup> DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

## A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

## MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien arbruté et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME connaissant la cuisine demande une place de domestique ou pour faire des journées.

Il y a de très bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

**GUERISON**  
Certains et Radicaux  
de toutes les  
Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, AGRÉ,  
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,  
HERPES, LUPUS, etc.  
MEMBRE DES  
PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX  
considérés comme incurables  
par les Médecins les plus célèbres  
Le traitement ne dérange nul-  
lement le travail, il est à la  
portée des petites bourses, et dès le deuxième  
jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste  
Ancien, Aide-Major des Hôpitaux Militaires  
à MELUN (S.-et-M.). Fournit gratuitement par correspondance.

## Appartement au 1<sup>er</sup> étage

### A LOUER Présentement

Rue Nationale, 24.  
S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

## A CEDER

Imprimerie typographique, située dans un chef-lieu de département du centre.

Très bonne maison. Matériel important.

Propriété de plusieurs journaux.

Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales C. T. R.

## A SAINTE-GENEVIÈVE

## Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

## Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

## AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

## SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable

de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les

Amateurs. — OBJETS D'ART.

## Liquidation sans Précédent

## A SAUMUR

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Ducier, 38.

## IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.

Citronnade rafraîchissante et très hygiénique : le litre 3 fr. 50 ; le 1/2 litre 2 fr.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.

Sirups de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Sucre cassé pour confitures..... le kilog. 1.05

— cristallisé..... — 1.00

— scié..... — 1.15

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,